

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Cette formation est dispensée en apprentissage et ouvrira en septembre 2021

APPRENTIS D'AUTEUIL

La confiance peut sauver l'avenir

PUBLIC

Jeunes de 16 à 29 ans

PRÉREQUIS

- Être titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur, ou pouvoir justifier d'une année d'expérience professionnelle en espaces verts ou 3 ans dans tout autre domaine

MODALITÉS D'ACCÈS

L'entrée en formation se réalise après un entretien de motivation et l'examen du dossier

OBJECTIF

Cette formation de niveau IV permet d'acquérir les connaissances et les pratiques de bases tant au niveau de l'entretien qu'au niveau des activités de création des parcs et jardins

Capacités professionnelles visées :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager : développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement : préparer le travail pour un chantier /coordonner le travail sur un chantier
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : réaliser des travaux de taille / réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Mettre en place des infrastructures : réaliser des murets et des escaliers / mettre en place des revêtements



- ✓ Classes à petits effectifs
- ✓ Accompagnement personnalisé du jeune
- ✓ Aide dans la recherche d'un contrat d'apprentissage
- ✓ Partenariat avec de nombreuses entreprises
- ✓ Soutien scolaire possible
- ✓ Une insertion professionnelle rapide après la formation

Programme de la formation

- 6 Unités Capitalisables (UC) : UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager / UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement / UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux / UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux / UC5 : Mettre en place des infrastructures / UC6 (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale – UCARE) : Maintenance Matériel Parcs et Jardins

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

La formation est dispensée uniquement en présentiel.

Le centre dispose d'un parc paysager de 14 ha, de 1200 m² de serres et de tunnel, d'un atelier mécanique, d'un atelier de maçonnerie paysagère, de machines récentes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers est évalué 100% en contrôle continu
- La formation est validée par le BP Aménagements Paysagers, diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau IV

DURÉE

- La formation dure 2 ans
- 12 semaines la première année et 11 sur la seconde année.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Formation gratuite

POURSUITE D'ÉTUDES

- En Certificat de Spécialisation (Taille et soins aux arbres / arrosage automatique / Taille et soins aux arbres ...)
- BTSa Aménagements Paysagers

DÉBOUCHÉS

Le titulaire d'un BP Aménagements paysagers peut travailler dans une entreprise privée ou dans une collectivité territoriale. Il peut être ouvrier hautement qualifié sur les chantiers d'aménagement et avec de l'expérience, peut devenir chef d'équipe.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Mme Emilie Vagao – 01 46 23 62 73 –
emilie.vagao@apprentis-auteuil.org